

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 02 Février 2012

Objet de délibération :

**Approbation de la modification du scot
et du schéma de secteur d'Amberieu-en-
Bugey**

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 47 délégués sur 84, convoqués le 24 janvier 2012

Sont excusés :

Monsieur MOINGEON et Mesdames THIEFFINE et BURON (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Mesdames GOY-CHAVENT et DUBREUIL (CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon)
Monsieur PERROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine)
Messieurs BRANCHY, de la VERPILLIERE, CHABRY et BENASSY et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

- Max ORSET à Robert GREFFET (CC Plaine de l'Ain)
- Gilbert BABOLAT à Daniel BEGUET (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Patrick BATTISTA à Philippe GUILLOT VIGNOT (3CM)
- André GADIOLET à Pascal PROTIERE (CC Miribel et du Plateau)
- Jean CHABRY à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)
- Noëlle ROCHE à Jean-Luc ORSET (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon)
- Gérard DUCLAUX à Jean-Pierre HERMAN (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU (C.C de Miribel et du Plateau)

Madame la Présidente rappelle que le comité syndical a prescrit par délibération en date du 7 juillet 2011, la modification du SCOT BUCOPA et du schéma de secteur d'Amberieu-en-Bugey ayant pour objectifs :

- L'intégration du document d'aménagement commercial (DAC) adopté à l'unanimité lors de la séance du comité syndical le 17 février 2011
- Le changement de destination du camp militaire de l'ESCAT sur la commune d'Ambronay.

Elle rappelle en outre que le comité syndical a arrêté le projet de modification par délibération en date du 24 octobre 2011.

Elle rappelle enfin que l'enquête publique s'est déroulée du 14 novembre au 15 décembre inclus sous l'autorité de Monsieur Georges CLERC, commissaire enquêteur.

Au cours de celle-ci, elle précise que le commissaire enquêteur n'a reçu qu'une seule remarque d'un administré d'Ambronay concernant le changement de destination de l'ESCAT.

Cependant, un certain nombre de personnes publiques associées ont fait des remarques qu'elle présente à l'assemblée délibérante accompagnées des ajustements au dossier de modification qu'elle propose d'apporter.

LE COMITE SYNDICAL,

Vu les articles L 122-1 et suivants et R 122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, portant sur les schémas de cohérence territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical du 22 novembre 2002 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) BUCOPA,

Vu la délibération du Comité syndical 31 mars 2006 approuvant le schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey,
Vu la délibération du Comité syndical du 17 février 2011 adoptant le document d'Aménagement commercial (DAC),
Vu la délibération du Comité syndical du 7 juillet 2011 engageant la procédure de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) BUCOPA et du schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey,
Vu l'ordonnance n° E11000219/69 en date du 13 septembre 2011 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON désignant Monsieur Georges CLERC, en qualité de commissaire-enquêteur,
Vu l'arrêté n°01/2011 de la Présidente du Syndicat Mixte prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
Vu le dossier de modification du SCoT BUCOPA et du Schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey soumis à enquête publique du 14 novembre au 15 décembre 2011, conformément aux articles L 122-1 et L 122-13 du code de l'Urbanisme.
Vu le rapport du Commissaire enquêteur en date du 9 janvier 2012 et ses conclusions favorables assorties de 2 recommandations,
Vu les ajustements proposés suite aux remarques du commissaire enquêteur et des personnes publiques associées,
Considérant que la modification du SCoT, telle que présentée au comité syndical, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente, **après en avoir délibéré,**
Le Comité Syndical
A l'unanimité des membres présents

APPROUVE la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale BUCOPA tel qu'annexée à la présente délibération,

- DIT que, conformément aux dispositions des articles R 122-12 et R 122-13 du code de l'urbanisme :
 - cette délibération fera l'objet d'un affichage au siège du syndicat mixte ainsi que dans les communes et EPCI membres concernées
 - mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département
 - elle sera publiée, en outre, au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte
- DIT que la présente délibération et la modification du schéma de cohérence territoriale annexée à cette dernière seront transmises au Préfet de l'Ain ainsi qu'à l'ensemble de personnes publiques associées énoncées aux articles L.121-4 et L.122-2 du code de l'urbanisme
- DIT que le SCoT sera tenu à la disposition du public:
 - Au siège du syndicat mixte BUCOPA 143 rue du Château à Chazey-sur-Ain(01150)
 - A la Préfecture de l'Ain, à Bourg en Bresse
- CHARGE Madame la Présidente d'assurer toutes les mesures de publicité, d'information du public et de transmission requises.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

La Présidente,

Jacqueline SELIGNAN

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 02 Février 2012

Objet de délibération :
orientations budgétaires 2012

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 47 délégués sur 84, convoqués le 24 janvier 2012

Sont excusés :

Monsieur MOINGEON et Mesdames THIEFFINE et BURON (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Mesdames GOY-CHAVENT et DUBREUIL (CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon)
Monsieur PERROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine)
Messieurs BRANCHY, de la VERPILLIERE, CHABRY et BENASSY et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

- Max ORSET à Robert GREFFET (CC Plaine de l'Ain)
- Gilbert BABOLAT à Daniel BEGUET (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Patrick BATTISTA à Philippe GUILLOT VIGNOT (3CM)
- André GADIOLET à Pascal PROTIERE (CC Miribel et du Plateau)
- Jean CHABRY à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)
- Noëlle ROCHE à Jean-Luc ORSET (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon)
- Gérard DUCLAUX à Jean-Pierre HERMAN (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU (C.C de Miribel et du Plateau)

CONSTATATIONS SUR L'ANNEE 2001

Au vu des dépenses qui ont été réalisées en 2011 et du budget qui avait été prévu pour cette même année, la Présidente souhaite apporter quelques précisions concernant le budget 2011, au regard du tableau ci-dessous :

LIBELLES	VOTE BP 2011	REALISATIONS 2011	EXPLICATIONS
Fonctionnement – DEPENSES Chapitre 011 – charges générales	90 750 €	42 493 €	Budget des lignes : - « Etudes et Recherches » 30 000€, consommation 11 661 €, - « Publications » 25 000 €, consommation 0 € (le commissaire enquêteur sera payé en 2012)
Chapitre 012 – Personnel	86 450 €	89 355 €	Dépassement : - pour la ligne « Rémunérations principales » + 1 143 €, - pour la ligne « retraite » : + 3 654 € (contributions pour état des services validables de Mme Esther LOCHON)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	20 550 €	18 533 €	
Fonctionnement – RECETTES Chapitre 74 – Dotations	194 387 €	180 214 €	Décalage des subventions RRA reçues pour partie sur 2011 et sur 2012

S'agissant des dépenses et recettes d'investissement, il n'y a aucune particularité.

PRIORITES et EVOLUTIONS FINANCIERES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ANNEE 2012

La Présidente rappelle que les dépenses du syndicat mixte BUCOPA sont essentiellement des dépenses de fonctionnement, celui-ci n'ayant pas d'emprunts, pas d'investissements mis à part quelques améliorations au niveau du mobilier.

Point 1 : Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2012 en dépenses :

- Etudes et Recherches

Pour l'évaluation du SCOT prévue en 2012

- Contributions aux organismes de regroupement

Suite à la Rencontre Nationale des SCOT à Lyon qui se sont tenues au mois de juin 2011, le SCOT aura une quote-part à payer concernant les frais d'organisation de cette manifestation.

Point 2 : Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2012 en recettes :

- Dotation Générale de Décentralisation : 10 000 €
Subvention de l'Etat pour l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme
- Participation Département : 9 514 €
Subvention CG01 pour la modification du SCOT

En conclusion, la Présidente précise que les contributions volontaires des communautés de communes et des 2 communes isolées restent les mêmes, à savoir 1 €/habitant.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente, **après en avoir délibéré,**

Le Comité Syndical

A l'unanimité des membres présents

ACCEPTE les orientations budgétaires 2012 prises pour le Syndicat Mixte BUCOPA

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

La Présidente,

Jacqueline SELIGNAN

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 02 Février 2012

Objet de délibération :
Décision modificative sur le budget
2011

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, sont présents 47 délégués sur 84, convoqués le 24 janvier 2012

Sont excusés :

Monsieur MOINGEON et Mesdames THIEFFINE et BURON (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Mesdames GOY-CHAVENT et DUBREUIL (CC Rives de l'Ain – Pays du Cerdon)
Monsieur PERROT et Madame BLANC FALCON (CC Vallée de l'Albarine)
Messieurs BRANCHY, de la VERPILLIERE, CHABRY et BENASSY et Madame BOUCHARD (Conseillers généraux)

Ont donné pouvoir :

- Max ORSET à Robert GREFFET (CC Plaine de l'Ain)
- Gilbert BABOLAT à Daniel BEGUET (CC Rhône Chartreuse de Portes)
- Patrick BATTISTA à Philippe GUILLOT VIGNOT (3CM)
- André GADIOLET à Pascal PROTIERE (CC Miribel et du Plateau)
- Jean CHABRY à Jacqueline SELIGNAN (CC Plaine de l'Ain)
- Noëlle ROCHE à Jean-Luc ORSET (CC Rives de l'Ain-Pays du Cerdon)
- Gérard DUCLAUX à Jean-Pierre HERMAN (CC Plaine de l'Ain)

Est élu secrétaire de séance :

M. BERTHOU (C.C de Miribel et du Plateau)

La Présidente indique qu'il est nécessaire que soit prise une décision modificative sur le budget 2011 afin de pouvoir ajuster différents comptes :

De ce fait, elle propose les modifications suivantes :

-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 065 : - 532 €

Chapitre 042 : + 532 €

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le virement de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN